



8 juin 2021, Fagnières

FLASH INFO PPA N°14

Allègement des mesures en France

La Belgique ayant retrouvé son statut indemne de Peste Porcine Africaine (PPA) le 27 novembre 2020, certaines mesures mises en place dans le cadre de la gestion de la PPA en France avaient déjà pris fin le 1^{er} janvier 2021 (arrêté du 21/12/2020) :

- Suppression de la Zone d'Observation,
- Arrêt des patrouilles,
- Levée de l'interdiction d'accès de la Zone Blanche au public.

Un nouvel arrêté ministériel publié le 27 mai 2021 entraîne un nouvel allègement des mesures encore en place :

- La Zone Blanche devient une Zone d'Observation,
- Fin des tirs de nuits et du piégeage (effectif au 31 mars 2021),
- Fin de la destruction des carcasses de sangliers tirés,
- Consommation et commercialisation de la venaison de nouveau autorisée,
- Fin de l'interdiction de l'agrainage.

Le démantèlement de la clôture électrique a été effectué en Meurthe et Moselle et est en cours dans les Ardennes et en Meuse.

Retour au schéma de plan de chasse habituel !!

Certaines mesures sont néanmoins maintenues en Zone d'Observation (ex-Zone Blanche) :

- La clôture grillagée est maintenue jusqu'au 31 mars 2022, sur l'ensemble des trois départements.
- Toute mortalité anormale de sangliers doit être signalée et les cadavres seront systématiquement analysés.

Qu'en est-il de la situation en Belgique ?

La zone infectée devient une zone de surveillance, les deux autres zones fusionnent pour devenir une zone d'observation.

Sur l'ensemble des zones :

- L'effort de prospection et la recherche de cadavres est maintenue jusqu'au 31 août 2021
- Le plan de tir sanglier est adapté
- Des tests ADN sont réalisés sur les sangliers tirés pour détecter d'éventuelles intrusions de sangliers
- Les sangliers trouvés morts sont emballés jusqu'au 31 mars 2022
- La commercialisation de la venaison est à nouveau possible
- Les clôtures sont maintenues jusqu'au 31 mars 2022

Par ailleurs, l'élevage de porc en Pays de Gaume (Belgique) est de nouveau autorisé, ainsi que la libre circulation des usagers depuis le 31 mars 2021.

Sur 5624 sangliers analysés depuis septembre 2018, 833 cas se sont révélés positifs à la PPA (au 29/03/2021).
Le dernier sanglier positif est une carcasse en décomposition avancée retrouvée le 24 mars 2020.

Actualités PPA en Europe

La clôture grillagée au Luxembourg, reste en place jusqu'au 15 octobre 2021.

<https://5minutes.rtl.lu/actu/luxembourg/a/1705522.html>

PPA en Allemagne

Le 23 mars 2021, le nombre de sangliers infectés par la PPA en Allemagne depuis septembre 2020, a dépassé celui de la Belgique.

Quatre zones d'infection ont été identifiées en Allemagne, les différentes zones sont interdites d'accès, les tirs sont renforcés, les cadavres sont collectés, une clôture a été mise en place, le long de deux rivières qui rejoignent la Pologne.

<https://www.gds27.fr/actualite/ppa-en-allemande-23-mars-2021-7993/>

Actualités internationales

La situation en Chine ne s'améliore pas non plus, des cas de PPA sont découverts régulièrement dans le cheptel porcin. La volonté d'augmenter le nombre de porcs pour la consommation humaine, afin de faire baisser le prix de la viande est difficile. Les éleveurs font face à une perte importante depuis décembre 2020 dû à différentes maladies dont la PPA.

<https://socopag.com/index.php/actualites/france-europe-allemande-2021/305-ppa-en-chine-les-variants-passent-a-l-offensive>

Source : plaquette bilans PPA réalisée le 27/05/21 par la FRCGE